

VILLE DE JOEUF

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2013
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil treize, le neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du deux juillet deux mil treize, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, Maire

PRESENT(E)S : A. CORZANI, L. GERARD, JC VAN WEERSTH, F. BERG, L. VIGO, Ch. ZATTARIN, S. LUCCHESI-PALLI, P. F RANGIAMORE, I. PIEROLO, JJ.GOTTINI, E. KOZLOWSKI, R. METZINGER, G. MASSENET, M. CROCENZO, F. CONGNARD, G. LINTZ, L. BERTIN, N. OREILLARD

ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S :

L. BAGGIO par Ch. ZATTARIN

K. GANDOLFI par R. METZINGER

J. DI CESARE par L. GERARD

C. CELKA par P. FRANGIAMORE

G. CHAVEROT par L. VIGO

G. KEFF par A.CORZANI

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : M. FISCHER, J. DAUMET, Ch. QUELIER, B. PAPA

René METZINGER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir donné lecture des pouvoirs, soumis au vote le compte rendu du conseil du 6 juin 2013 (adopté à l'unanimité), Monsieur le Maire a accepté la candidature de Monsieur René Metzinger en tant que secrétaire de séance.

Il a ensuite rappelé à l'assemblée que depuis la dernière séance du conseil municipal, les réunions sont désormais retransmises en direct sur le site internet de la ville afin de garantir l'honnêteté et la transparence des débats et ainsi combattre le mensonge. Le fonctionnement de l'enregistrement a été revu pour permettre une qualité de transmission optimale. Chaque élu devra désormais prendre le micro avant toute prise de parole.

Il donne ensuite deux informations :

- Après avoir rappelé que la ville n'a pas perçu le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle en 2012 correspondant à l'exercice 2011, suite à une erreur des services de l'Etat, le Maire a expliqué à l'assemblée que le ministre du budget, M. Cazeneuve, était en Sous-Préfecture de Briey la semaine dernière. Ayant été convié à une rencontre avec de nombreuses autres personnalités, il a évoqué ce sujet épineux qui a déjà fait l'objet d'échanges épistolaires avec les autorités préfectorales, les 40 villes concernées par l'oubli, le député Christian Eckert (rapporteur du budget à l'assemblée nationale) et la sénatrice. Le ministre s'est engagé à rectifier cette erreur fin 2013 ou début 2014.
- Il a rencontré ce midi le directeur régional de la SNCF et ses collaborateurs ainsi que Grdf. Ce premier a confirmé l'implication de la SNCF à Joeuf. Les travaux de

rénovation de la gare vont démarrer en septembre prochain pour 3 mois. Le PIMMS y sera installé dans les mêmes périodes.

Il a ensuite donné la parole à Jean-Jacques Gottini, Vice-Président de la commission du développement durable pour présenter les rapports d'activités 2012 de la SAUR et du syndicat Orne-Aval qui ont fait l'objet d'un examen le 27 juin 2013.

1- EAU ET ASSAINISSEMENT

1.1- Rapport d'activités 2012 de la SAUR (eau potable) (consultable auprès du secrétariat général)

Il a été rappelé à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de services publics présentent un rapport d'activités qui doit être vu en conseil municipal. Le responsable de la SAUR s'est excusé de ne pas pouvoir être présent.

Après avoir rappelé que le contrat d'affermage avec la SAUR arrive à échéance le 31 décembre 2013, Jean-Jacques Gottini a présenté les éléments chiffrés les plus marquants du rapport.

Lionel Gérard, premier adjoint, relève que la SAUR était déficitaire fin 2011 à hauteur de 39 118 € et de 51 370 € fin 2012.

1.2- Rapport d'activités 2012 du Syndicat Orne-Aval (assainissement) (consultable auprès du secrétariat général)

Jean-Jacques Gottini a présenté les éléments chiffrés les plus marquants du rapport.

Après avoir remercié la commission du développement durable pour l'examen des documents, Lionel Gérard, premier adjoint et Président du syndicat Orne-Aval, a précisé que le prix de l'assainissement est stable depuis 2010, date de passage en régie. Il devrait même baisser dans les années à venir.

Il explique que le montant de 9 000 € annoncé au poste « abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité » correspond au soutien financier du syndicat au chantier humanitaire de l'association Initiative Solidarité Sénégal à Kassack. Par ailleurs et dans cette même rubrique, compte tenu de la mise en place relativement récente de la facturation par le syndicat, le poste abandon de créance devrait être alimenté dans les années à venir.

Enfin, il a expliqué que les sables de station (sous-produits), en augmentation de 250 %, ne sont pas des déchets ultimes. Ils sont amenés dans un centre de tri qui les recycle. Concernant les tonnes de dégrillage, le syndicat est essentiellement victime des administrés qui jettent des produits dans le réseau d'assainissement, de type lingettes qui ne sont pas réellement biodégradables, contrairement à ce qu'annoncent les fabricants. Les lingettes sont vécues comme un fléau pour le syndicat car elles bloquent les pompes.

Suite à une question de René Metzinger, Lionel Gérard précise enfin que les sables sont en augmentation compte tenu de curages plus importants du réseau. Le syndicat devient plus performant compte tenu de la connaissance des « points noirs » sur le territoire.

Pour clore, le Maire précise que ces documents ont nécessité de nombreuses heures de travail dans les commissions et que le conseil municipal de Joeuf est un des rares à passer autant de temps sur l'examen des rapports d'activités alors que cet effort est légitime et normal. Il remercie Lionel Gérard car, depuis sa présidence au syndicat Orne-Aval, il y a eu des décisions audacieuses et politiquement avérées qui ont conduit notamment au passage en régie.

1.3- Rapport sur le prix et la qualité du service public « eau » 2012 (RPQS) (consultable auprès du secrétariat général)

La Directrice Générale des Services a présenté les principaux éléments du rapport spécifique sur l'eau, appelé RPQS, qui s'inspire largement du rapport du délégataire (la SAUR), et qui a été étudié par les élus de la commission des finances du 1^{er} juillet 2013.

A cette occasion, il a été rappelé que la seule recette du budget de l'eau est la surtaxe qui n'a pas augmenté depuis de nombreuses années (2003), contrairement à la part de la SAUR. Le produit de cette surtaxe est de 75 396 € pour la ville contre 493 616 € pour la part SAUR.

Suite à la demande de Lionel Gérard, Jean-Jacques Gottini a précisé que le détail de l'augmentation de la vente d'eau à l'extérieur (exclusivement à Briey pour le quartier de Brouchetière), ne se retrouve pas dans le rapport de la SAUR.

1.4- Rapport sur le prix et la qualité du service public « assainissement » 2012 (RPQS) (consultable auprès du secrétariat général)

La Directrice Générale des Services a présenté les principaux éléments du rapport spécifique sur l'assainissement, appelé RPQS, qui reprend largement les données du rapport du gestionnaire (Le syndicat Orne-Aval) et qui a été étudié par les élus de la commission des finances du 1^{er} juillet.

Lionel Gérard précise que le coût de l'assainissement est le même sur les 10 communes, la variation du tarif global provient uniquement de la part eau.

Les travaux à venir à Joëuf concernent le collecteur le long de l'Orne qui suit le poste de relevage, récemment réhabilité. Par ailleurs, des déversoirs d'orage vont être supprimés.

1.5- Transfert de compétence de l'eau potable

Après avoir rappelé que le contrat de délégation de service public sur le service de l'eau potable attribué à la société SAUR expire le 31 décembre prochain, le Maire rappelle que, lors de sa séance du 14 février 2013, le conseil avait adopté le principe du transfert de la compétence de l'eau au syndicat Orne Aval en lui demandant d'évaluer le passage en régie et de proposer des simulations.

Aujourd'hui, il appartient à l'assemblée d'adopter définitivement sa position quant à ce transfert.

Le Maire se dit fier d'en être arrivé à ce stade qui marque le franchissement d'un seuil qualitatif dans l'approche globale de ces questions et en même temps l'affirmation très nette d'une volonté politique qui consiste à considérer que l'eau ne doit pas être traitée comme une marchandise mais comme un bien commun, précieux qu'il faut préserver. Pour cela, il faut des règles communes, une maîtrise des coûts et un accès à l'eau pour tous.

Les simulations fournies par le syndicat Orne-Aval sont très satisfaisantes et conformes aux attentes de la ville. C'est la raison pour laquelle il est proposé au conseil d'approuver le transfert de la compétence eau au syndicat à compter du 1^{er} septembre 2013 ce qui lui permettra d'anticiper la fin du contrat d'affermage.

Lionel Gérard, Président du syndicat, précise que ce transfert devrait rendre service à la SAUR car elle cessera de continuer à perdre de l'argent !

Lucien Vigo précise encore que, suite aux sollicitations de la Municipalité début février dernier, le syndicat a fourni toutes les garanties et les chiffres clés permettant à la ville d'être éclairée sur la décision à prendre.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence eau au syndicat Orne-Aval.

Le Maire remercie l'assemblée en précisant qu'il s'agit là d'un moment important pour l'histoire de la ville et du bassin car d'autres communes environnantes pourront, elles aussi, intégrer le syndicat.

1.6- Charte entre la ville et le syndicat Orne-Aval

M. le Maire a rappelé qu'avant de transférer la compétence et la gestion de l'eau potable au syndicat Orne-Aval, la municipalité a souhaité obtenir l'assurance que les prix pratiqués soient encadrés et que le syndicat s'engage à ne pas les augmenter plus que l'inflation. Une charte allant dans ce sens a été proposée par le syndicat avec l'appui de son conseil juridique. Il précise qu'il s'agit d'une décision forte pour la ville qui pourrait bénéficier aux communes voisines si celles-ci intégraient également le syndicat. Il pourrait d'ailleurs être envisagé d'harmoniser à terme le prix de l'eau sur le secteur.

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer cette charte.

1.7- Nomination d'un délégué auprès du Syndicat Orne-Aval pour la compétence « eau potable »

M. le Maire a expliqué au conseil que les statuts du syndicat Orne-Aval prévoient la nomination d'un délégué par commune lors du transfert de la compétence « eau potable ». A l'unanimité, le conseil municipal a désigné Nadine Oreillard, par ailleurs membre de la commission du développement durable.

Pour rappel, il y a déjà deux autres délégués pour la compétence « assainissement » : Lionel Gérard et Edouard Kozlowski.

Jean-Jacques Gottini se réjouit de cette nouvelle nomination. Nadine est connue pour ses qualités de rigueur, son sérieux et son engagement. Elle sera une excellente représentante et saura défendre les intérêts de la ville ainsi que ceux de tous les habitants de la vallée.

1.8- Signature d'un avenant avec la société SAUR suite au transfert de compétence « eau potable » au syndicat Orne-Aval

M. le Maire a indiqué que, même si le transfert de la compétence et de la gestion du service « eau potable » emporte de fait le transfert des contrats y afférents, la signature d'un avenant au contrat de D.S.P. avec la SAUR peut être utile. A l'unanimité, le conseil l'a autorisé à signer l'avenant correspondant.

2- FINANCES

2.1- Prise en charge d'une dépense

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de prendre en charge la dépense suivante :

- Facture de l'association Entente Sportive Jovicienne : 25 € : boissons servies aux artistes dans le cadre de la fête de l'écrevisse et de la grenouille (024/6232).

2.2- Signature d'une convention de partenariat financier avec l'association Mosaïque

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association Mosaïque afin de financer la création d'un parcours de santé sur les berges de l'Orne par des chantiers jeunes. La ville apportera son soutien financier initial à hauteur de 30 135 €, comme prévu par délibération du 6 juin dernier, afin d'acheter les matériaux nécessaires à sa réalisation. Il est précisé que cette opération sera cofinancée par la Fondation Batigère, par Batigère Nord Est et par Meurthe-et-Moselle Habitat. Ces financements, une fois obtenus, seront remboursés à la ville qui fait l'avance de trésorerie.

2.3- Remboursement des frais de gestion des budgets de l'eau et de la maison médicale vers celui de la Ville

Alors que les crédits budgétaires ont été prévus aux budgets primitifs, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le remboursement des frais de gestion et de suivi par le personnel de la ville des budgets annexes de l'eau et de la maison médicale. Alors que le remboursement représente une somme de 1 300 € pour le service de l'eau, il correspond à 5 835 € pour la maison médicale (valorisation de la gestion administrative et comptable du service et de certaines interventions techniques).

2.4- Abattement facultatif à la base pour handicapés (TH)

M. le Maire a informé l'assemblée qu'il a été saisi par plusieurs administrés handicapés au sujet de l'abattement à la base pour handicapés. Il explique qu'il s'agit d'une réduction concernant uniquement la taxe d'habitation des personnes en situation de handicap. Cet abattement est de 10 %. Il est facultatif et doit faire l'objet d'une délibération avant le 1^{er} octobre de l'exercice précédant l'application de cette mesure. Il précise que cette réduction ne s'applique que sur demande formulée par la personne éligible auprès des services fiscaux. Les conditions d'accès sont décrites dans le Code Général des Impôts à l'article 1411-II-3 bis. Les services fiscaux ont estimé à environ 45 € le gain pour le contribuable (sur les bases de 2012). A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé l'instauration de cet abattement.

Le Maire explique que la demande initiale est venue de Monsieur Musse qui est décédé depuis : une pensée lui est adressée.

2.5- Budget principal : décision modificative n° 2

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les décisions modificatives suivantes, pour tenir compte des travaux rue Sœur Eustache (cf point n° 6.4) :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
travaux	17 940 €	part BNE	8 568 €
mobilier	- 9 372 €		
total	8 568 €	total	8 568 €

3- PERSONNEL

3.1- Dépassement du contingent d'heures supplémentaires de 25H/mois pour les agents des services techniques effectuant les opérations de déneigement en période hivernale

Dans le cadre des opérations de déneigement et compte tenu des hivers rudes constatés ces dernières années, il a été proposé à l'assemblée d'autoriser les agents des services techniques à dépasser le contingent mensuel maximal statutaire de 25 heures supplémentaires, suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 4 juin 2013. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Le Maire en profite pour saluer le travail exemplaire de ces agents car la ville de Jouef est une des villes les mieux déneigées du secteur en période hivernale.

4- MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

4.1- Aménagement d'un pôle santé – plateforme de médecine spécialisée – lot n° 6 carrelage & revêtement de sol : signature d'un avenant n° 1 avec la société BATI-PROCARRELAGE :

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la signature d'un avenant n°1 au lot n° 6 (carrelage – revêtement de sol) du marché d'aménagement d'un pôle santé – plateforme de médecine spécialisée - attribué à la société BATI-PROCARRELAGE de Thionville, ayant pour objet d'enregistrer le changement de direction de la société, à la suite du départ en retraite du gérant. Cet avenant n'emporte aucune incidence financière sur le marché.

Le Maire précise que les travaux ont démarré, ils vont bon train et devraient être achevés fin août pour une installation des premiers médecins début septembre. Il rappelle l'engagement de la ville dans le domaine de la santé qui s'est poursuivi au-delà de la maison médicale et qui est un véritable succès.

4.2- Gare de Joef – multimodalités – services nouveaux

M. le Maire a exposé à l'assemblée que l'opération d'aménagement du pôle multimodal devient opérationnelle et que les marchés de travaux peuvent être lancés. Compte tenu du fait que l'opération est supérieure à 200 000 € HT, le conseil municipal, à l'unanimité, l'a autorisé à signer les marchés à venir dans la limite du montant total de 396 545 € HT répartis comme ci-dessous :

- 88 500 € HT pour le lot n° 1 - Assainissement
- 267 445 € HT pour le lot n° 2 - Voirie
- 40 600 € HT pour le lot n° 3 - Eclairage public

Les travaux devraient démarrer début septembre prochain.

4.3- Convention de dissimulation des réseaux avec France Télécom – rue des Cités Basses

Alors que la ville a procédé à la réfection de la rue des Cités Basses, à l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de dissimulation des réseaux de télécommunication avec France Télécom afin d'améliorer le cadre de vie et l'environnement visuel des habitants. Les travaux seront réalisés par la ville et entraîneront une dépense de 2 160 € HT au profit de France Télécom pour participation aux prestations ingénierie et matériel de câblage.

5- COOPERATION INTERCOMMUNALE

5.1- Représentation des communes auprès de la CCPO après les élections municipales de 2014

M. le Maire a informé les élus que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) a prévu, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, une élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct, dans les communes où les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste. La méthode de répartition des sièges au sein des conseils communautaires a également été revue (art. L. 5211-6-1 du CGCT). Il prévoit qu'un accord peut être trouvé à la majorité qualifiée (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou l'inverse), sans droit de veto de la ville centre. Si aucun accord à la majorité qualifiée n'est trouvé, la répartition des délégués se fera à la

représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5122-6-1 du CGCT.

Partant de ces principes, le bureau communautaire de la CCPO a proposé deux types de représentativité visant à ce que les deux plus grosses communes, Joeuf et Homécourt, n'aient pas à elles-seules la majorité absolue, et visant à ce que Jouaville et Saint-Ail aient un poste supplémentaire et donc deux délégués (partant du principe de base que chaque ville ne doit pas disposer d'un seul délégué). Les villes de Joeuf et Homécourt ont approuvé ces choix qui les délestent d'un délégué chacune. Par ailleurs, à la demande de Moineville, le bureau communautaire a ajouté, dans une deuxième proposition, un délégué à cette ville (passant de 2 à 3), ce qui conduit à augmenter d'un délégué également la représentation de Batilly, dont le nombre d'habitants est proche. Le total des délégués se monterait ainsi à 40.

Après avoir étudié ces propositions, le bureau municipal de Joeuf, réuni le 1^{er} juillet 2013, a décidé de proposer à la CCPO une autre solution, précisant que la représentativité ne devait pas se faire au détriment de Joeuf et demandant à ce que la solidarité des autres villes s'exprime également en trouvant deux communes prêtes à laisser les deux postes en question.

En l'absence de réponse de la CCPO, il a été proposé au conseil municipal de se prononcer en faveur de la solution n°1.

Communes	Population	vote bureau commun. 1		vote bureau commun. 2		répartition selon la loi	
		Sièges	repr./hab.	Sièges	repr./hab.	Sièges	repr./hab.
Auboué	2 589	4	647	4	647	4	647
Hatrizé	833	2	417	2	417	1	833
Homécourt	6 322	8	790	8	790	9	702
Joeuf	6 829	9	759	9	759	10	683
Jouaville	318	2	159	2	159	1	318
Moineville	1 106	2	553	3	369	1	1 106
Moutiers	1 748	3	583	3	583	2	874
Valleroy	2 453	4	613	4	613	3	818
Batilly *	1 300	2	650	3	433	1	1 300
Saint-Ail *	335	2	168	2	168	1	335
Total	23 833	38		40		33	

*à compter du 1^{er} janvier 2014

Jean-Jacques Gottini a précisé que le compte n'y est pas pour Joeuf. S'il ne conteste pas la représentativité des autres communes et la volonté de ne pas donner la majorité absolue aux deux communes principales, force est de constater que la ville de Joeuf est sous-représentée. La représentativité doit s'asseoir sur des critères indiscutables (ex. : 1 délégué pour 500 habitants). Aujourd'hui, la représentativité est aménagée et les solutions proposées par la CCPO sont trop sympathiques pour les autres villes. Les enjeux communautaires vont être importants et nos conseillers communautaires vont devoir lutter à la CCPO. Leur représentativité doit leur permettre de défendre au mieux les intérêts de la commune, ce qui est déjà le cas aujourd'hui. Il pointe du doigt les charges financières qui continuent à peser sur la ville suite aux transferts des équipements publics et se dit prêt à revoir sa position si la CCPO décidait de prendre à sa charge 100 % du coût des équipements transférés.

A l'issue de ces débats, la solution n°1 a été mise au vote. Par 23 voix POUR et 1 voix CONTRE, elle a été adoptée.

6- URBANISME – PATRIMOINE – LOGEMENT

6.1- Conventions Ville / E.P.F.L. (P.J.)

- *Avenant n°2 à la convention de travaux du site Graphic-Immo Ville de Joeuf / E.P.F.L. n° RD4M25*

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention foncière JOEUF-Graphic Immo n° RD4M25. Cet avenant a pour objectif de définir les modalités de réalisation et de financement des travaux suite à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre. L'enveloppe globale consacrée à cette opération est de 714 050 € TTC. Les travaux de déconstruction à hauteur de 350 000 € seront intégralement pris en charge par l'EPFL. La ville prendra en charge 20 % du coût des travaux de réhabilitation dans la limite de 364 050 € TTC, soit une part de 72 810 € TTC.

- *Convention de travaux Joeuf – Graphi 3 – n° RD4M35*

Dans le cadre de la réhabilitation qualitative de l'entrée de ville et après la démolition du bâtiment Graphic Immo, le programme global d'aménagement du site a été adapté. Une enveloppe complémentaire s'avère nécessaire pour la purge d'ouvrages enterrés, la mise en sécurité et le confortement du mur de soutènement situé le long de la rue Pierre de Bar et le pré-aménagement des abords en vue de réaliser un parking et un espace vert. L'EPFL assurera le règlement des dépenses dans la limite de 80 % du montant de 200 000 € TTC. La ville quant à elle participera à hauteur de 20 %, soit 40 000 € TTC. A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

- *Convention d'études Joeuf- Europipe – déconstruction des infrastructures n° RD4M39*

En décembre 2010 le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer une convention avec l'EPFL pour la réalisation des travaux de déconstruction des superstructures du site Europipe. Il convient aujourd'hui d'autoriser les études et les travaux de déconstruction et de purge des infrastructures. Ils seront réalisés conjointement à la démarche de programmation urbaine pilotée par la commune et son assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'optimiser les contraintes d'implantation des futurs aménagements. L'EPFL assurera le règlement de la totalité des dépenses dans la limite de 600 000 € TTC. A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

- *Convention de travaux Joeuf – Crassier d'Haropré n° RP4M18*

M. le Maire a rappelé le projet de revalorisation globale du site de Haropré, ancien crassier situé sur la rive gauche de l'Orne, d'une superficie d'environ 10 hectares. Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée dans ce sens par l'EPFL. Il convient aujourd'hui définir les modalités de collaboration entre la commune et l'EPFL en ce qui concerne la réalisation des travaux pour le traitement de ce site. L'opération comprendra la gestion de la pollution et la re-végétalisation de l'ensemble du site. L'enveloppe globale prévue est de 450 000 € TTC. La ville prendra à sa charge 25 %, soit 112 500 € TTC. A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Concrètement, le choix du maître d'œuvre sera achevé en novembre 2013. La population sera consultée en janvier 2014 pour un démarrage des travaux estimé en juin 2014.

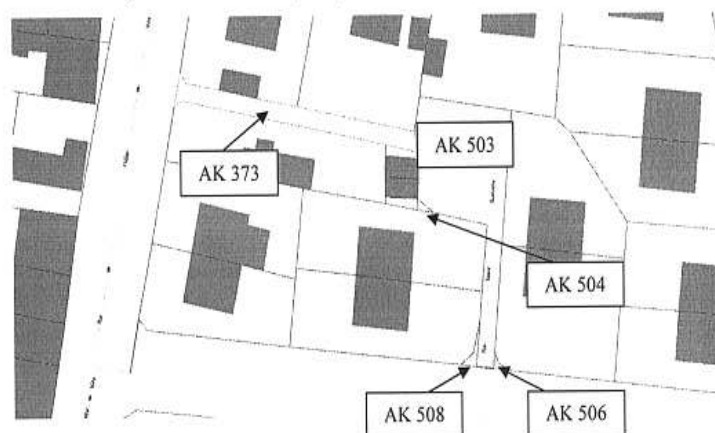
6.2- Autorisation accordée au Maire pour déposer une déclaration préalable pour des travaux au Foyer Mondon

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à déposer une déclaration préalable pour le remplacement d'une porte en bois par une porte en aluminium au foyer Mondon situé sur le terrain cadastré AB 359 (1733 m²), sis Square François de Wendel, appartenant à la commune.

6.3- Acquisition des parcelles rue Sœur Eustache

Le Maire a exposé à l'assemblée que les placettes situées rue Sœur Eustache (une en partie haute qui se prolonge vers la rue de l'hôtel de ville, l'autre en partie basse) sont en mauvais état. Elles appartiennent à des copropriétaires, dont Batigère Nord Est. Ce bailleur social est prêt à financer le rafraîchissement de la placette en partie haute, puis à rétrocéder sa part à la ville qui prendra à sa charge la part des copropriétaires privés après rétrocession par eux à la ville. C'est la ville qui réalisera les travaux. La question de la rénovation de la deuxième placette sera étudiée l'an prochain.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'acheter à l'euro symbolique à chaque propriétaire privé (B.N.E. étant copropriétaire de chacune d'elles) leur part des parcelles AK 373 (130 m²), AK 503 (379 m²), AK 506 (3 m²) et AK 508 (5 m²), et à Batigère Nord Est la totalité de la parcelle AK 504 (7 m²).



6.4- Convention avec BNE pour le remboursement d'une partie des travaux rue Sœur Eustache

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec BNE pour définir les modalités de leur participation financière aux travaux cités ci-dessus. Selon une première estimation, le coût des travaux s'élève à 15 000 € HT, la participation de BNE à 8 568 € et le reste à charge pour la ville à 6 432 € HT.

7- INFORMATIONS

7.1- Informations diverses

- Le Maire informe l'assemblée qu'il est régulièrement en contact avec le propriétaire de l'immeuble anciennement Leaderprice. Alors que celui-ci n'envisageait que la location du bâtiment, il pourrait s'orienter vers une cession. Si tel est le cas, la ville veut se doter de la possibilité d'imaginer une action sur cet espace. A cet effet, le Maire a déjà évoqué une hypothèse avec le Président de l'UCAJ. Si les attentes financières formulées par le

propriétaire sont raisonnables, le Maire soumettra au conseil quelques propositions intéressantes de travail à l'automne prochain.

- Pascale Frangiamore informe le conseil du bon déroulement du festival Cavasik Park qui s'est déroulé le 29 juin au complexe Platini. C'était l'occasion pour des jeunes groupes de musique de connaître la scène. Un des objectifs de ce festival était de proposer des styles de musiques différentes. Le pari a été réussi et tous les groupes ont fait preuve de générosité et de solidarité. Bravo aux jeunes qui ont prouvé qu'on pouvait leur faire confiance. Elle adresse ses remerciements à la Municipalité, aux services techniques, aux associations participantes, à la M.S.F., aux groupes, notamment à R.I.C. tête d'affiche, et Ben, référent de la cavasik. L'édition 2014 est déjà en cours de préparation. Elle précise enfin que la nouvelle scène de la cavasik sera inaugurée dès les travaux achevés.

7.2-Décisions

Monsieur le Maire a informé les élus des décisions qu'il a prises par délégation depuis le 28 mai 2013

28/05/2013	1.1	Marchés	2013-DEC-023	Signature d'une convention de formation en direction des élus
03/06/2013	1.1	Marchés	2013-DEC-024	Signature du marché de remplacement d'huisseries dans différentes écoles de la commune avec la société ARS RENOVATION
03/06/2013	1.1	Marchés	2013-DEC-025	Signature du marché de réfection de la toiture de l'école primaire "Les Tilleuls" - 2ème tranche avec la société CANASAUT
06/06/2013	7.3	Finances	2013-DEC-026	Réalisation d'une ligne de trésorerie de 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne
13/06/2013	7.3	Finances	2013-DEC-026 bis	ajout frais de dossier et commission de non utilisation
13/06/2013	7.3	Finances	2013-DEC-027	Participation financière de l'association U.C.A.J. au jeu-concours "éco-quiz"
02/07/2013	1.1	Marchés	2013-DEC-029	Signature du marché pour la réalisation d'une étude de définition des paramètres adéquats pour supprimer le risque de chute de pierres

7.3- DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Monsieur le Maire a informé les élus des déclarations d'intention d'aliéner instruites depuis le 27 mai 2013

IA 054 280 13 B0033	26 rue Sainte Marie	27/05/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0034	12 Cités Hautes	27/05/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0035	19Q rue Eugène Bastien	07/06/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0036	123/125 rue de Ravenne	12/06/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0037	101 rue de Franchepré	14/06/2013	Non préemption en cours

IA 054 280 13 B0038	65 rue de Franchepré	19/06/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0039	48 rue de Franchepré	20/06/2013	Non préemption en cours

Le Maire a levé la séance à 19h50.

Le Maire, **André CORZANI**
Vice-président du Conseil Général

